



Aides Régionales



# LES AIDES ET ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE



*La Région construit la Guadeloupe de demain*



## LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE

figurent parmi les actions prioritaires des régions.

Aussi, la Région Guadeloupe a fait de ces deux domaines des priorités absolues de l'action régionale, car formation et apprentissage sont des armes incontournables contre le chômage de masse.

La Région Guadeloupe avec le cofinancement du Fonds social européen (FSE), joue un rôle majeur dans la programmation de l'offre de formation.

Elle s'adresse aux jeunes et aux adultes, et vise l'accès, le maintien ou encore le retour à l'emploi.

Pour cela, elle propose plusieurs dispositifs.



4 >> L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

6 >> LA CITE DES METIERS DE GUADELOUPE

7 >> LES FORMATIONS PREPARATOIRES A LA QUALIFICATION ET A L'EMPLOI

8 >> LES FORMATIONS QUALIFIANTES



10 >> L'APPRENTISSAGE

12 >> LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

13 >> LE CHEQUE QUALIFICATION ET LES AIDES INDIVIDUELLES A LA FORMATION



15 >> L'AIDE INDIVIDUELLE A LA FORMATION

16 >> LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

18 >> LE CHEQUE VAE

19 >> LA FORMATION EN MOBILITE

22 >> LE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS (PRDF)







**Vous recherchez des informations sur les métiers ou les formations....**

**>> QUE PROPOSE LA REGION ?**

**L'accueil**

La Région Guadeloupe travaille en partenariat avec différents réseaux et structures accompagnant le public jeune et adulte dans ses démarches d'orientation :

- le réseau des Missions Locales, pour les jeunes sortis du système scolaire ;
- la Cité des Métiers de Guadeloupe ; (suppression du service d'orientation professionnelle de l'AFPA)
- la MJC des Abymes ;
- la MJC de Pointe-à-Pitre ;
- le C.C.A.S. de la ville du Moule ;
- le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ)
- le Pôle Emploi.

**La Région Guadeloupe offre aux demandeurs d'emploi et aux jeunes, la possibilité d'effectuer un bilan de compétences.**



**LES CIO**

Ecole du Carmel  
Bld maritime - 97100 Basse-Terre  
Tél : 0590 81 38 12 - Fax : 0590 81 96 72  
2, rue Césario Sibán - Petite Guinée  
97160 Le Moule  
Tél : 0590 23 55 03 - Fax : 0590 23 57 98  
Route Blonde - 97170 Petit-Bourg  
Tél : 0590 95 63 42 - Fax : 0590 94 83 66  
BP 113 - 97153 Pointe-à-Pitre  
Tél : 0590 82 86 14 - Fax : 0590 83 82 60

**LE SUIO**

Université des Antilles-Guyane, Rdc bât.  
Enseignement de la Fac des Sciences  
Exactes et Naturelles  
Campus de Fouillole BP 150  
97157 Pointe-à-Pitre cedex  
Tél : 0590 93 86 24 - 0590 48 30 31  
Fax : 0590 93 86 20 - 0590 48 31 43  
Mail : andre.nabajoth@univ-ag.fr  
Mail : scuio@univ-ag.fr

**LES MISSIONS LOCALES**

Shopping-center - Bât. B 1er étage  
97139 Abymes  
Tél : 0590 82 00 11 - Fax : 0590 91 69 42  
5-7 rue Maurice Martin  
97100 Basse-Terre  
Tél : 0590 81 96 84 - Fax : 0590 81 99 34  
54, rue Paul Lacavé  
97130 Capesterre B/Eau  
Tél : 0590 86 83 46 - Fax : 0590 86 46 36  
Mairie annexe du Lamentin  
97129 Lamentin  
Tél : 0590 25 37 66 - Fax : 0590 25 37 66  
Ancienne école de Lacroix  
97131 Petit-Canal  
Tél : 0590 22 75 90 - Fax : 0590 22 75 90  
Immeuble Maison des parents  
Place de l'Eglise - 97180 Sainte-Anne  
Tél : 0590 88 04 47 - Fax : 0590 88 93 36  
Rue Sanctussy - 97134 Saint-Louis  
Tél : 0590 97 11 79 - Fax : 0590 97 11 80  
Centre commercial Mahogany  
97 119 Vieux-Habitants  
Tél : 0590 98 31 23 - Fax : 0590 98 31 24

**LE CAP EMPLOI**

3 bis, rue Henri Becquerel ZI Jarry  
97122 Baie Mahault  
Tél : 0590 32 51 77 - Fax : 0590 38 94 71  
Mail : agih@wanadoo.fr

**LA MJC DES ABYMES**

BP 94 Providence - 97139 Les Abymes  
Tél : 0590 20 31 54  
Mail : mjcabyes@wanadoo.fr

**LA MJC DE POINTE-A PITRE**

27, rue Léonie Mélas  
97110 Pointe-à-Pitre  
Tél : 0590 82 82 52

**LE CCAS DU MOULE**

Mairie - 97160 Le Moule  
Tél : 0590 23 09 00 - Fax : 0590 23 68 76  
Mail : si.moule@wanadoo.fr

**LE CRIJ**

Boulevard Maritime - 97100 Basse-Terre  
Tél : 0590 81 40 10 - Fax : 0590 81 25 41  
Mail : cijgua.BT1@wanadoo.fr  
Bld Légitimus - Imm. des fonctionnaires  
RDC esc.6 - 97110 Pointe-à-Pitre  
Tél : 0590 90 13 10 - Fax : 0590 90 13 11  
Mail : cijgua.PAP@wanadoo.fr

**LE PIJ**

Centre pénitentiaire - Fond Sarail - BP 43  
97122 Baie-Mahault  
Tél : 0590 25 11 33 - Fax: 0590 25 11 36  
OMCS Bourg - 97123 Baillif  
Tél : 0590 99 11 83 - Fax : 41 04 39  
Mail : mairie.baillif@wanadoo.fr  
54, rue Paul Lacavé  
97130 Capesterre B/Eau  
Tél : 0590 86 83 46 - Fax : 0590 86 46 36  
67, Bld du Général de Gaulle  
97190 Le Gosier  
Tél : 0590 84 82 83 - Fax : 0590 84 38 67

## LA CITE DES METIERS DE GUADELOUPE

### La Région Guadeloupe a initié la création de la Cité des Métiers.

Des professionnels y accueillent tous les publics, sur six pôles d'information :

- choisir son orientation,
- trouver sa formation,
- changer sa vie professionnelle,
- trouver son emploi,
- créer son activité,
- s'informer de ses droits.

La Cité des Métiers met également à la disposition du public de nombreux outils : informatiques, logiciels, sites web, une large documentation et des données audiovisuelles.

#### LA CITÉ DES MÉTIERS

Boulevard du Général De Gaulle BP 3045  
Raizet Sud - 97139 Abymes  
Tél : 0590 84 07 37 - Fax : 0590 83 28 04



## LES FORMATIONS PREPARATOIRES A LA QUALIFICATION ET A L'EMPLOI

**Vous avez besoin de définir ou de préciser votre projet professionnel, vous souhaitez préparer une qualification...**

### >> QUE PROPOSE LA REGION ?

#### La découverte des métiers

Cette action s'adresse aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification et qui rencontrent des difficultés d'insertion. Elle leur permet de définir le projet professionnel de formation le plus adapté. Cette formation préparatoire se déroule sur 500 heures, incluant trois périodes en entreprise d'une durée de 24 heures chacune.

#### L'Accompagnement au développement de projet personnel - AD2P

L'AD2P s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans rencontrant de grandes difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Il s'agit de permettre aux participants de maîtriser les savoirs faire, savoirs être, nécessaire à leur intégration sociale. Ils sont accompagnés dans la construction de leur autonomie et la mise en valeur de leurs potentiels. Cette formation dure 1200 heures : 900 heures en centre et, 300 heures d'immersion en entreprise.

#### Dispositif pré qualifiant

##### Une remise à niveau

La collectivité régionale a mis en place l'action remise à niveau. Ce dispositif a été créé à destination des jeunes et des adultes de 18 à 25 ans de faible niveau de qualification ne disposant pas des pré requis nécessaires pour accéder à une formation public et ayant suivi les actions de découverte des métiers.

#### La préparation à des concours spécifiques

Cette action vise les adultes autonomes, disposant du niveau requis pour se présenter aux divers concours de la fonction publique hospitalière, etc.

L'objectif est de se préparer à intégrer un parcours de formation par voie de concours, après avoir pu découvrir un métier.



## LES FORMATIONS QUALIFIANTES

**Vous désirez élargir ou confirmer un choix professionnel, acquérir des compétences techniques de base, accéder à une formation qualifiante ou à une formation à l'emploi...**

### >> QUEL EST LE ROLE DE LA REGION ?

La Région Guadeloupe pilote la formation professionnelle sur son territoire. Avec l'aide de ses partenaires, elle s'efforce de mettre en relation les besoins en matière de formation avec les réalités économiques.

#### **Le Programme Régional de Formation Professionnelle - PRFP**

La Région Guadeloupe élabore son Programme Régional de Formation Professionnelle (PRFP) avec l'objectif de mettre en œuvre des formations favorisant l'accès, le maintien ou le retour à l'emploi.

Le PRFP propose près de 150 actions de formation par année, pour plus de 2000 stagiaires, dans les différents secteurs de l'économie : agriculture, pêche, BTP, hôtellerie, transport, restauration, tourisme, sanitaire, social, audiovisuel, environnement, tertiaire administratif, création d'activité, etc.

La collectivité régionale confie la réalisation des stages de formation aux organismes de formation.

La Région Guadeloupe rémunère les organismes de formation pour la mise en œuvre des formations et verse à l'Agence de Service et de Paiements les fonds nécessaires à la rémunération et aux frais de déplacement des stagiaires.

Le PRFP bénéficie du soutien des Fonds Européens.

#### **Le centre régional de formation professionnelle - CRFP**

Créé en 2008, il permet à la population d'accéder aux titres professionnels délivrés par le ministère de l'Emploi, dans les différents secteurs de l'économie. Il décline 63 actions de formation.

Roujol  
97170 Petit-Bourg  
Tél. : 0590 60 45 01



**Vous souhaitez poursuivre une formation continue supérieure...**

### >> QUE PROPOSE LA REGION ?

La collectivité régionale encourage les initiatives visant la formation continue supérieure et la promotion sociale. Elle soutient financièrement deux organismes qui interviennent dans ce domaine et délivrent des diplômes reconnus.

#### **L'ARCNAM**

L'association régionale du Conservatoire National des Arts et Métiers (ARCNAM), offre chaque année plus de 20 actions diplômantes.

#### **L'IUFC**

L'institut universitaire de formation continue de l'Université des Antilles et de la Guyane dispose en moyenne, de 13 actions de formation par an, dont des actions proposées en ligne ou des formations ouvertes et à distance (FOAD).

#### **ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE**

L'objectif est de préparer et d'accompagner les candidats à la création d'entreprise, en leur apportant, à travers un parcours de formation, des outils de gestion et d'aide à la décision utiles et nécessaires à la faisabilité et à la mise en œuvre de leur projet.

#### **Public :**

Les demandeurs d'emploi ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise validé.

#### **Durée :**

300 heures maximum

#### **ARCNAM**

Association Régionale du Conservatoire National des Arts et Métiers de Guadeloupe  
Tél : 0590 21 06 46 - Fax : 0590 82 85 61  
Contact : Mme Rosette RENIER COUROUVIN  
Mail : rosette.renier-courouvin@univ-ag.fr  
Martinique : Amafocs-Cnam  
Campus universitaire de Schoelcher  
BP 7216 - 97274 Schoelcher Cedex  
Tél : 0596 61 10 26 - Fax : 0596 61 29 04  
Mail : cnam@martinique.univ-ag.fr

#### **FOAD**

5, rue Alfred lumière - Immeuble Mataglo  
Z.I. de Jarry - 97122 Baie-Mahault  
Tél : 0590 38 78 51 - Fax : 0590 38 78 52  
<http://deodi.daifi971.org/>

#### **GRETA DE LA BASSE-TERRE**

Lycée Gerville Réache  
Rue Amédée Fengarol - 97100 Basse-Terre  
Tél : 0590 81 38 53 - Fax : 0590 81 97 96  
Mail : greta.basse-terre@wanadoo.fr



**Vous avez entre 16 et 25 ans et vous souhaitez acquérir un diplôme via l'apprentissage...**

## >> QUE PROPOSE LA REGION ?

### Les Centres de Formations des Apprentis - CFA

La Région Guadeloupe a créé des centres de formation des apprentis, et a ouvert des sections d'apprentissage proposées par les organisations professionnelles.

La collectivité régionale participe financièrement et physiquement aux actions de promotion de l'apprentissage en direction des jeunes et de leur famille.

Aujourd'hui, la Guadeloupe dispose de 7 CFA.

La Région accorde aux CFA :

- des subventions de fonctionnement ;
- des subventions d'investissement pour disposer d'équipements répondant aux normes pédagogiques, techniques et de sécurité ;

### Le soutien aux apprentis\*

A travers l'aide qu'elle apporte aux CFA, la Région participe à l'amélioration des conditions d'études des apprentis.

Elle contribue en plus aux frais des apprentis:

- transport,
- hébergement,
- restauration,
- acquisition du matériel de base des apprentis de 1ère année.

La collectivité régionale soutient la formation des formateurs de CFA et des maîtres d'apprentissage.

### Les aides aux entreprises

La Région encourage les entreprises à recruter sous contrat d'apprentissage.

Elle alloue :

- une aide à l'embauche ;
- une aide au soutien à l'effort de formation ;
- des primes complémentaires : de mixité, de réussite à l'examen, d'embauche en CDI au terme du contrat d'apprentissage.

*\*sous conditions d'assiduité régulière de l'apprenti(e) aux cours du CFA*

## LES CFA

### CFA Agricole de la Guadeloupe

Site de convenance  
97122 BAIE MAHAULT  
Tél : 0590 95 27 86 - Fax : 0590 95 24 48  
Mail : cfa.guadeloupe@educagri.fr

### CFA CIFAB

97139 Les Abymes  
Tél : 0590 89 45 56  
Mail : asfo.cifab@orange.fr

### CFA de la CCI de Pointe à Pitre

Complexe WTC - Bd Pointe Jarry  
97122 Baie-Mahault  
Tél : 0590 25 06 00 - Fax : 0590 25 06 06  
Mail : c.combet@pointe-à-pitre.cci.fr

### CFA de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

30 Ave du Général de Gaulle - Raizet  
97139 Les Abymes  
Tél : 0590 91 8 85 - Fax : 0590 83 51 90  
Mail : cad@fcmaguadeloupe.org  
www.cmguadeloupe.org/  
Route de Choisy - 97120 Saint-Claude  
Tél : 0590 80 23 23 - Fax : 0590 80 83 81  
Mail : mbouchaut@cmguadeloupe.org

### CFA de la Fédération des MFREO de Guadeloupe

Cadet - 97115 Sainte-Rose  
Tél : 0590 28 91 51 - Fax : 0590 28 39 88  
Mail : mfrcadet@wanadoo.fr

### CFA de l'OGEC Jean Belloc

Site Saint Jean Bosco - Saint Charles  
97113 Gourbeyre  
Tél : 0590 80 95 13 - Fax : 0590 81 10 84  
Mail : cfa.jbelloc@orange.fr

### CFA Polyvalent de l'Académie de la Guadeloupe

Lycée de Providence - Morne Eplinge  
97139 Les Abymes  
Tél : 0590 20 26 28  
Fax : 0590 93 70 14  
Mail : providence.cfa@wanadoo.fr





**Vous envisagez de suivre une formation sanitaire ou sociale....**

### >> QUE PROPOSE LA REGION ?

#### Autoriser et financer les établissements

La Région Guadeloupe est compétente pour les formations initiales, pour agréer les actions et autoriser la création de nouvelles écoles ou instituts de formations sanitaires et sociales.

La collectivité régionale finance le fonctionnement des établissements agréés, et selon leur statut, leurs investissements ainsi que leurs équipements.

Enfin, sur son territoire, dans ces deux secteurs, la Région attribue sous conditions, des bourses d'études aux élèves et aux étudiants.

#### Quelles formations sociales ?

Plusieurs centres sont agréés et offrent la possibilité de suivre des formations diplômantes des niveaux V, IV, III, etc, parmi lesquelles : éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, moniteur éducateur, assistant familial, éducateur technique spécialisé, médiateur familial, aide médico-psychologique, assistant(e) de service social, conseiller en économie sociale et familiale, technicien de l'intervention sociale et familiale, DEAVS....

#### Quelles formations sanitaires ?

Les formations sanitaires concernées sont nombreuses parmi lesquelles : infirmier(e), aide soignant(e), auxiliaire de puériculture, ambulancier....

Ces formations sont dispensées pour l'essentiel à l'Institut de formation aux soins infirmiers (IFSI) du CHU, et bientôt au lycée de Port Louis.

#### IFSI

C.H.U.P.P.A - 97159 Pointe-à-Pitre Cédex  
Tél : 0590 89 18 40/1841/1842  
Fax : 0590 89 18 49  
Mail : secretariat.ifsi@chu-guadeloupe.fr

**Vous désirez acquérir, compléter ou renforcer vos savoirs de base, vos compétences ou encore élever votre niveau de qualification...**

### >> QUE PROPOSE LA REGION ?

Le chèque qualification et l'aide individuelle à la formation concernent en priorité les demandeurs d'emploi ou les personnes en situation professionnelle précaire, ainsi que les salariés.

Sont exclus : les scolaires, les étudiants et les retraités.

#### Le Chèque Qualification

La Région en partenariat avec le Pôle Emploi, apporte une réponse personnalisée à votre besoin en formation.

La Région peut prendre en charge le coût pédagogique de votre formation et si possible, une rémunération, selon les critères de sélection du dispositif.

L'objectif est de faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, par l'accès de chacun à des formations qualifiantes. Elles permettent de répondre aux besoins des candidats, mais également à ceux du marché du travail.

#### Quelles sont les démarches ?

Le Pôle Emploi est chargé, du repérage, de l'évaluation des demandeurs et de la validation des projets de qualification. Les demandes sont à formuler directement auprès des antennes du Pôle Emploi.



## LE CHEQUE QUALIFICATION ET LES AIDES INDIVIDUELLES A LA FORMATION

### LE PÔLE EMPLOI

35, Z.A de Petit-Pérou - 97139 Abymes  
Tél : 0590 89 45 09 - Fax : 0590 83 26 76

Rond point Destrellan - BP 30  
97122 Baie-Mahault  
Tél : 0590 26 56 89 - Fax : 0590 26 27 92

Espace Cadres  
5A Lot les jardins de Houelbourg  
Z.I de Jarry - 97122 Baie-Mahault  
Tél : 0590 32 50 45 - Fax : 0590 32 50 11

UTR Immeuble Actualis  
Rue Ferdinand Forest - Z.I de Jarry  
97122 Baie-Mahault  
Tél : 0590 26 74 39 - Fax : 0590 26 66 56

Desmarais - Route de Saint-Claude  
97100 Basse-Terre  
Tél : 0590 99 48 68 - Fax : 0590 81 40 31

Centre commercial - Section Vannier  
97125 Bouillante  
Tél : 0590 98 73 57 - Fax : 0590 98 98 70

Résidence les Palmiers  
Allée des flamboyants  
97130 Capesterre B/EAU  
Tél : 0590 86 28 00 - Fax : 0590 86 35 21

Grande Savane - Grand Bourg  
97112 Marie-Galante  
Tél : 0590 97 77 36 - Fax : 0590 97 81 48

Résidence 3A - Espérance  
97111 Morne-à-l'Eau  
Tél : 0590 24 77 11 - Fax : 0590 24 48 18

Angle Bld Chanzy et Quai Lefèvre  
Le Piazza - 97110 Pointe-à-Pitre  
Tél : 0590 83 03 77 - Fax : 0590 91 43 32

Rue Jules Ferry - 97118 Saint-François  
Tél : 0590 85 08 80 - Fax : 0590 85 56 04

## L'AIDE INDIVIDUELLE A LA FORMATION

La Région prend en charge une partie du coût pédagogique de la formation. Un cofinancement pour les salariés inscrits dans un plan de formation est envisageable.

### >> QUELLES SONT LES DEMARCHES ?

Les dossiers de demande d'aides sont à retirer auprès des services de la formation de la Région Guadeloupe.

Ils doivent être déposés pour instruction administrative au Conseil régional, au moins trois mois avant le début de la formation.

Le versement de la subvention est réalisé auprès du centre de formation.





**Vous désirez valider une expérience professionnelle ou bénévole de plus de 3 ans, afin d'obtenir un diplôme, un titre...**

## >> QUE PROPOSE LA REGION ?

**Les Points Information Conseil sur la Validation des Acquis de l'Expérience - PIC VAE**

Depuis le 1er janvier 2006, la Région organise sur son territoire le réseau des centres et des Points d'Information et de Conseil sur la Validation des Acquis de l'Expérience. Ces PIC VAE vous informent sur les démarches à effectuer, les conditions d'éligibilité et, les diplômes accessibles à la VAE.

Il existe 8 Points Information Conseil (PIC) financés par la Région :

- La Cité des Métiers de Guadeloupe
- Le C.I.B.C
- L'AGEFOS PME
- L'AREF-BTP
- La Mission Locale
- Le FONGECIF
- L'OPCALIA
- CRFP



### LA CITÉ DES MÉTIERS DE GUADELOUPE

Boulevard du Général De Gaulle - BP 3045  
Raizet Sud - 97139 Abymes  
Tél : 0590 84 07 37 - Fax : 0590 83 28 04

### LE CIBC

9, rue Lardenoy - 97100 Basse-Terre  
Tél : 0590 81 94 20 - Fax : 0590 81 94 24  
25, place de l'Eglise - 97170 Pointe-à-Pitre  
Tél : 0590 82 72 73 - Fax : 0590 82 53 09

### AGEFOS PME

ZAC de houelbourg SUD II  
Immeuble ARNO SONS  
97122 Baie-Mahault  
Tél : 0590 26 93 62 - Fax : 0590 26 93 20

### AREF BTP

Immeuble "Les Amandiers" Voie n°1  
Z.I. de la Lézarde - 97286 Lamentin Cedex 2  
Tél : 0596 51 51 02 - Fax : 0596 51 51 39  
Centre Commercial Petit Pérou - BP 611  
97176 Les Abymes Cedex  
Tél : 0590 89 93 93 - Fax : 0590 89 93 92

### FONGECIF

3 bis, rue Henri-Becquerel - ZI de Jarry  
97122 Baie-Mahault  
Tél : 0590 32 10 33 - Fax : 0590 32 11 98  
Centre d'affaires de la Martinique  
ZI Californie II - 97232 Lamentin  
Tél : 0596 50 79 31 - Fax : 0596 50 79 31

### CRFP

Roujol  
97170 Petit-Bourg  
Tél : 0590 60 45 01 - Fax : 0590 60 45 00

### LA MISSION LOCALE

Shopping-center - Bât. B 1er étage  
97139 Abymes  
Tél : 0590 82 00 11 - Fax : 0590 91 69 42  
5-7 rue Maurice Martin 97100 Basse-Terre  
Tél : 0590 81 96 84 - Fax : 0590 81 99 34  
54, rue Paul Lacavé  
97130 Capesterre B/Eau  
Tél : 0590 86 83 46 - Fax : 0590 86 46 36  
Mairie annexe du Lamentin  
97129 Lamentin  
Tél : 0590 25 37 66 - Fax : 0590 25 37 66  
Ancienne école de Lacroix  
97131 Petit-Canal  
Tél : 0590 22 75 90 - Fax : 0590 22 75 90  
Immeuble Maison des parents  
Place de l'Eglise - 97180 Sainte-Anne  
Tél : 0590 88 04 47 Fax : 0590 88 93 36  
Rue Sanctussy - 97134 Saint-Louis  
Tél : 0590 97 11 79 - Fax : 0590 97 11 80  
Centre commercial Mahogany  
97119 Vieux-Habitants  
Tél : 0590 98 31 23 - Fax : 0590 98 31 24

### OPCALIA

Immeuble le Bravo - Voie Verte - BP 2393  
97188 Jarry Cedex  
Tél : 05 90 60 18 13  
**Directrice** : Valérie CHASSAING  
valerie.chassaing@opcalia-guadeloupe.com  
**Assistante de délégation** :  
Caroline FONTAINE  
caroline.fontaine@opcalia-guadeloupe.com  
**Assistante administrative** :  
Gladys LAURENT  
gladys.laurent@opcalia-guadeloupe.com  
**Chargée de mission** : Sarah ALEXIS  
sarah.alexis@opcalia-guadeloupe.com  
**Chargée de mission** : Karine BARTHELEMI  
karine.barthelemi@opcalia-guadeloupe.com  
**Chargée de mission** : M-Andrée GERSEN  
marie.andree.gersen@opcalia-guadeloupe.com



## LE CHEQUE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

**La Région Guadeloupe propose le chèque régional « parcours V.A.E », une aide individuelle qui permet aux bénéficiaires d'assumer les coûts liés à l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience.**

### **LES OBJECTIFS DE LA REGION :**

Permettre aux publics les plus fragilisés d'accéder aux prestations d'accompagnement VAE.

Traduire la complexité d'un parcours VAE.

Réduire les délais de présentations devant le jury.

### **La VAE, c'est quoi ?**

La validation des acquis d'expérience (VAE) permet à toute personne engagée dans la vie active depuis au moins trois ans de faire reconnaître officiellement ses compétences professionnelles par l'obtention d'un titre, d'un diplôme à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification.

### **Pour qui ?**

Le chèque « parcours VAE » permet de financer la phase d'accompagnement qui se situe entre la recevabilité de la demande du candidat et la décision du jury.

Ce chèque d'un montant de 500 euros peut être attribué aux demandeurs d'emploi, aux salariés en contrats aidés, aux travailleurs handicapés, aux personnes en congé parental ou encore aux conjoints collaborateurs.

### **Pour quoi ?**

Le chèque V.A.E permet de financer l'accompagnement classique du candidat qui se situe entre la recevabilité de la demande du candidat et la décision du jury. Il concerne toutes les certifications accessibles par la VAE.

La prestation d'accompagnement prise en charge par la région comprend une :

- description des compétences acquises ;
- organisation des compétences face aux exigences du référentiel ;
- constitution du dossier V.A.E ;
- préparation de l'entretien face au jury et éventuellement la mise en situation.

## ...LE CHEQUE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

### **Se renseigner, faire une demande :**

Après avoir obtenu l'accord du certificateur pour entamer une démarche VAE et /ou pour toute recherche de financement qui sera lié à votre statut, n'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller du réseau des Points Information Conseil (PIC VAE).

L'AGEFOS PME, l'AREF BTP, le CIBC, la CITE DES METIERS, le FON-GECIF, la MISSIONLOCALE, l'OPCALIA, le CRFP.

Ce réseau local est financé par le conseil régional de la Guadeloupe.

Plus d'information sur la VAE en Guadeloupe visitez le portail régional : [www.guadeloupe-formation.fr](http://www.guadeloupe-formation.fr).

Contact

Région Guadeloupe

Avenue Paul Lacavé-Petit-Paris

97100 Basse-Terre

Tel : 0590 80 40 40

Fax : 0590 81 83 45

**Vous désirez acquérir ou renforcer vos compétences en suivant une formation ou un parcours d'insertion professionnelle, mais la filière n'est pas proposée sur le territoire guadeloupéen...**

### >> QUE PROPOSE LA REGION ?

#### Encourager la mobilité

Le partenariat conclu entre la Région et LADOM permet aux Guadeloupéens de plus de 18 ans, d'élargir leurs possibilités de formation professionnelle, en partant se former dans un pays de l'Union européenne ou, de l'environnement géographique de la Guadeloupe (Caraïbe, Amérique).

Cette année une vingtaine de jeunes partiront au Québec afin de suivre une formation de 3 ans.

### >> QUELLES SONT LES AIDES APPORTEES PAR LA REGION ?

#### La prise en charge du coût de la formation et du transport

La Région assure le paiement des coûts pédagogiques des actions de formation dans l'Hexagone. Elle prend en charge partiellement le coût du transport.

#### L'allocation complémentaire

Elle est accordée par la collectivité régionale, et concerne les stagiaires âgés de plus de 18 ans, qui désirent suivre une formation qualifiante non rémunérée, dont les frais pédagogiques sont pris en charge par une région de l'Hexagone. Cette mesure est également applicable aux coûts des formations.

Les candidats éligibles au dispositif PIJ peuvent bénéficier d'une allocation complémentaire de la Région, au titre de la 3ème année de formation.

### L'accompagnement en VAE

Enfin, la Région accompagne les stagiaires dans le cadre de la VAE, lorsque le secteur choisi n'est pas validé en Guadeloupe.

Le candidat effectue sa demande par courrier soit auprès de LADOM, soit auprès de la Région.

### LADOM

39 rue Ferdinand Forest  
Immeuble Orlando - ZI de Jarry  
97 122 Baie-Mahault Cedex  
Tél : 0590 25 31 00 - Fax : 0590 23 36 00

### La Mobilité Québec

La Région Guadeloupe propose aux lycéens, étudiants ou demandeurs d'emploi, la possibilité de suivre une formation diplômante dans des collèges d'enseignement général et professionnel (Cégep) du Québec. Un collège d'enseignement général et professionnel ou cégep est un établissement d'enseignement collégial québécois où est offerte une formation technique et pré-universitaire. Ces établissements conduisent à des diplômes d'études collégiales techniques de niveau III, validés en trois années, soit l'équivalent du Brevet de Technicien Supérieur.

Treize établissements de la province du Québec ont été retenus par la Région Guadeloupe pour les programmes d'études qu'ils proposent dans les filières notamment de l'aquaculture, du tourisme, de l'agriculture, de l'environnement, du transport maritime...

### Quel est le rôle de la REGION en partenariat avec LADOM ?

La Région et LADOM procèdent à la sélection des CEGEP partenaires en fonction de la formation proposée, informent et orientent les candidats sur le programme, contribuent à l'aide au montage du dossier d'admission, auditionnent les candidats. La demande de PIJ (projet initiative jeune) est instruite par LADOM.

La collectivité régionale et LADOM prennent en charge partiellement le transport entre la Guadeloupe et le Québec (aller/retour). Enfin, LADOM met à disposition des stagiaires un correspondant au Québec.

### Comment interviennent la REGION et LADOM ?

La Région et LADOM versent à l'étudiant durant sa formation une rémunération mensuelle de 700 €.





## ...LA FORMATION EN MOBILITE

### Les coûts

Les étudiants français bénéficient d'un accord entre la France et le Québec touchant les droits de scolarité, cependant l'étudiant devra supporter les coûts relatifs à son hébergement, sa restauration, ses livres ou encore ses loisirs.

### Quelles sont les démarches

Les dossiers de candidatures comportant, la lettre (manuscrite) de motivation, présentant le projet détaillé du candidat, les bulletins scolaire des, seconde, 1ère,, et terminale, le relevé des notes du baccalauréat de français, la copie du dernier diplôme obtenu, la copie du livret de famille, la copie du passeport (valide), un CV, seront adressés à la direction de l'emploi, de l'alternance et de la formation professionnelle.

**Une sélection est opérée au profit d'une trentaine de candidats.**

## LE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS (PRDF)

**La Région Guadeloupe a élaboré avec les institutions de la formation et, les acteurs de la vie sociale, économique et culturelle son plan régional de développement des formations : PRDF.**

Ce plan est axé autour de cinq priorités :

- élever le niveau des qualifications et encourager l'acquisition des compétences ;
- bâtir des dispositifs de formation élaborés au niveau des territoires ;
- professionnaliser l'accompagnement des publics durant leur parcours de formation et d'insertion ;
- rendre l'outil de formation plus performant et innovant ;
- fédérer enfin l'ensemble des partenaires et assurer la complémentarité des programmations et des financements.

### >> QUE PROPOSE LA REGION ?

#### La conduite de plusieurs actions

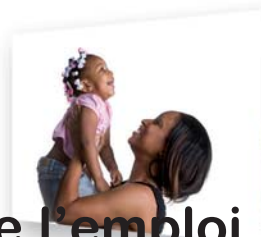
Grâce aux fiches stratégiques élaborées selon ces grandes lignes politiques, la Région conduit plusieurs actions dans le domaine de la formation.



# La Région Guadeloupe à vos côtés...

« La lutte contre le chômage de masse au XXI<sup>ème</sup> siècle commande d'offrir à chacun les moyens d'acquérir ou de consolider des qualifications tout au long de sa vie ».

**Victorin LUREL**  
Président du Conseil régional



## **Direction de l'emploi, de l'apprentissage et de la formation professionnelle**

Avenue Paul Lacavé - Petit-Paris  
97109 Basse-Terre Cedex  
Téléphone : 0590 80 40 96  
Télécopie : 0590 81 83 45  
Email : [formpro@cr-guadeloupe.fr](mailto:formpro@cr-guadeloupe.fr)

Les dispositifs et actions de la Région Guadeloupe pour la formation professionnelle et l'apprentissage bénéficient pour l'essentiel du soutien financier de l'Union européenne.

